

**REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL
du 4 novembre 2020
Compte rendu**

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 30 octobre s'est réuni, pour raison sanitaire, à huis clos, voté à l'unanimité en début de séance, à 18 h 30 sous la présidence de son Maire Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, le quatre novembre deux mil vingt.

Nombre de membres en exercice au conseil municipal :	11
Qui ont pris part à la séance	11
Votants	11

Présents : Mmes ARSAC Pascale – ASTIER Marielle – PERRIN Marie-Josèphe –
RENARD Brigitte
Mrs ALINS Franck - BRACHET Florian – CHARPENEL Aurélien –
COEUILLET Christophe – DI BENEDETTO Vincent – VERNERET Jacques

Secrétaire de séance : Madame Brigitte RENARD

Adhésion de la commune de Puy Saint Martin à Montélimar Agglomération

DM n° 36-2020

Par délibération du 27 juillet 2020, la commune de Puy Saint Martin a sollicité son adhésion à la Communauté d'agglomération Montélimar-Agglomération. Concomitamment, elle a aussi demandé son retrait de la Communauté de communes du Val de Drôme en Biovallée.

Cette demande d'adhésion est le fruit d'une longue démarche puisque, dès 2014, la commune de Puy Saint Martin avait émis le souhait de rejoindre l'Agglomération.

Les arguments qu'elle met en avant pour motiver sa demande sont le souhait d'une très forte majorité de Puy Saint Martinois à ce rattachement, le fait que le bassin de vie des habitants est celui de Montélimar-Agglomération et le fonctionnement du regroupement pédagogique intercommunal composé de Puy Saint Martin et Roynac, commune déjà rattachée à Montélimar-Agglomération.

Montélimar-Agglomération, par délibération du 23 septembre 2020, a donné une suite favorable, à l'unanimité, à cette demande d'adhésion.

Après avoir entendu l'exposé précédent, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** l'adhésion de la commune de Puy Saint Martin à Montélimar-Agglomération,

Décision modificative n° 2 Budget Commune

DM n°37-2020

Le Maire rappelle que suite à une omission, lors de l'élaboration du budget 2020, il est à ce jour impossible de régler les échéances de prêt de septembre et décembre. En effet, le montant provisionné au 66111 est insuffisant pour couvrir le montant des intérêts de 139,89 € et 130,62 €. Il est donc nécessaire de faire un virement de crédits du compte 615231 (chapitre 011) vers le compte 66111 (chapitre 66) d'un montant de 300 €.

Délibération projet d'arrêté préfectoral portant protection de forêts alluviales du Roubion, du Jabron et de leurs affluents **DM n°38-2020**

Monsieur Le Maire évoque au Conseil Municipal le dossier, reçu de la Direction Départementale des Territoires Service Eaux Forêts Espaces Naturels, pour le projet d'arrêté préfectoral portant création d'une zone de protection des habitats naturels (APPHN) concernant la zone identifiée sous le nom de « Bassin versant du Roubion, du Jabron et Riaille ».

Le conseil municipal a décidé de consulter tous les propriétaires concernés par cet arrêté.

Après consultation des propriétaires (16), 11 ont répondu : 10 contre et 1 pour.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, se prononce défavorablement sur le projet.

Délibération achat terrain parcelles F 233 et F 864

DM n° 39-2020

Le Conseil Municipal est d'accord pour acquérir les parcelles F 233 et F 864. Le propriétaire est d'accord pour vendre à la commune ses biens.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants décide d'acquérir les parcelles ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette transaction.

Délibérations tarifs 2021

DM n° 40-2020 à 44-2020

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs de l'eau potable, des concessions cimetière, de la salle communale, de la location du matériel communal et de l'irrigation. Le conseil municipal décide de modifier le règlement concernant la salle associations en permettant de louer celle-ci une journée sans l'office pour un montant de 100 euros.

Acquisition parcelles

DM n° 45-2020

Suite à la vente d'un bien immobilier appartenant à Mr JOUFFRE Yann, la commune se porte acquéreur pour l'euro symbolique de la division des parcelles F 1033 et F 1043 permettant ainsi l'élargissement de la voie communale. Les frais relatifs à l'acte authentique de vente sont payés par la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants décide d'acquérir ces parcelles pour l'euro symbolique et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et tous les documents s'y référant.

Questions diverses :

Pose et dépose de décorations de Noël : Le Conseil Municipal décide d'effectuer la pose des guirlandes et décorations de Noël le Samedi 05 Décembre 2020 matin et de les ôter le Samedi 09 Janvier 2021.

Réparation guirlandes : Le Maire remercie les conseillers qui ont participé à la réparation des guirlandes en Octobre.

Colis de Noël : Le Conseil Municipal décide, compte tenu de la crise sanitaire actuelle, de distribuer les colis à nos aînés. Mesdames Brigitte RENARD et Marie-Josèphe PERRIN prennent en charge la composition de ce colis.

Réunion CAUE : Le CAUE propose une réunion de travail le Jeudi 12 Novembre 2020 à 14 h 00 sur l'aménagement de la traverse du village et la mise en valeur du lavoir.

Chauffage climatiseurs des bâtiments communaux : Les dossiers de la PAC et des climatiseurs ont été acceptés avec l'obtention d'une subvention de 80 %.

Coupes de bois : Il y a eu 9 personnes qui se sont portées volontaires pour les coupes de bois cette année.

Commission Culture Montélimar Agglomération : Pascale ARSAC fait le compte rendu de cette commission. A la commission, il a été demandé d'exprimer ses besoins en transport pour se rendre sur des lieux culturels et de faire également l'état des lieux de ces derniers.

Commission Famille Montélimar Agglomération : Marielle ASTIER fait le compte rendu de cette commission, il est demandé qu'il serait opportun d'avoir 2 médiateurs sur l'Agglomération. Le nombre d'enfants de Portes En Valdaine présents aux centres de loisirs est en baisse certainement en raison de la crise sanitaire.

ADMR : En 2021, cette association va mettre en place un service d'accueil de jour pour les personnes atteintes d'handicap.

Confinement : en cette période de crise sanitaire et de confinement, Mesdames Brigitte RENARD et Marie-Josèphe PERRIN ont appelé toutes les personnes de plus de 70 ans afin de prendre de leurs nouvelles et savoir si elles n'ont besoin de rien.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 19 h 50.



**Le Maire,
Jean-Bernard CHARPENEL**

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Jean-Bernard Charpenel", written over a white background.